

Novembre 2015

FONTENAY-aux-ROSES, un protectorat de CLAMART ?

Le 15 octobre 2015, le Conseil Municipal de Clamart a approuvé la création, avec Fontenay, de la SPLA-Panorama. Le Conseil de Fontenay du 16 novembre doit confirmer cette participation.

La mise en place de cette société pose au moins trois problèmes.

1- La raison d'être, annoncée, de cette société est l'aménagement de la zone du Panorama, qui s'étend sur nos deux villes. Or selon ses statuts, elle a compétence pour **la totalité de Fontenay**. Clamart étant majoritaire, c'est in fine, son maire qui décidera de l'urbanisme de Fontenay! Mais M. Berger n'a jamais été élu par les Fontenaisiens, et il ne nous rend aucun compte. Il s'agit donc d'un **détournement pur et simple de la démocratie**.

2- La création de cette SPLA crée immédiatement des dépenses nouvelles, dont certaines sont plutôt discutables : rémunération du Président, du Vice-Président, et jetons de présence aux administrateurs. Elle laisse, par ailleurs, entières les responsabilités financières de la ville, l'actionnaire (à l'instar de la SEMFAR). Les villes seront bien évidemment sollicitées pour garantir toutes les opérations immobilières qui vont se mettre en place : **Fontenay devra-t-elle alors se porter caution solidaire des opérations immobilières de Clamart ?**

3- Une nouvelle structure augmente la distance entre les électeurs et les acteurs, et donc l'opacité de la gestion. D'autant que les moyens de contrôle par nos élus, prévus par les statuts, sont très limités et ne pourront résister à la plus simple **tentation de dérive...** N'oublions pas que nous sommes dans les Hauts-de-Seine, et que l'histoire des trente dernières années sous le règne du RPR et de Charles Pasqua est maintenant bien connue...

La traduction concrète de la loi sur le Grand Paris, qui exige que chaque ville améliore son offre de logements – et c'est une évolution que soutient le MoDem, puisqu'elle va permettre de réduire enfin la pénurie qui règne en Région Parisienne – doit se faire avec beaucoup de doigté et d'intelligence, si l'on veut garder le caractère de notre ville. Des « **étrangers** » distants auront-ils la même connaissance du terrain, et le même souci de garder le charme de Fontenay ?

Pour garantir sa survie politique, M.Vastel va-t-il **livrer notre ville aux bétonneurs** du Plessis-Robinson et de Chatillon ?

*Une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), créée par une loi de 2006, permet à des collectivités locales d'aménager ensemble leurs espaces, avec des règles de droit privé, réputées plus souples que les règles du public. Par exemple, les **procédures d'achats** ne sont pas soumises au code des marchés publics.*

Les vieux fontenaisiens se souviennent encore du fiasco de la SEMFAR, société qui s'occupait aussi d'aménagement de notre ville : il leur en a coûté autour de 10 millions de francs à la clôture de l'activité de la SEMFAR.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE